VENTE POUR TAXES.

ANNONCES JUDICIAIRES

Ventes de Propriétés Foncières POUR TAXES D'ETAT

L'Etat de la Louisiane contre les contribuables en défaut—Paroisse d'Orléans, Cinquième District

BUREAU DU COLLECTEUR DE TAXES D'ETAT, Cinquième District, paroisse d'Orléans.

Nouvelle-Orléans, 17 juin 1902.

En vertu de l'autorité qui m'est confiée par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de la Maison de Cour où siège la Cour Civile de District de la dite paroisse, dans la paroisse d'Orléans, aux heures légales fixées par la loi pour les ventes judiciaires, à partir de 11 heures du matin, SAMEDI le 19ème jour de juillet A. D., 1902, et continuant de jour en jour jusqu'à ce que les ventes soient terminées, toutes les propriétés foncières dans le Cinquième District de la Paroisse d'Orléans, sur lesquelles il est dû en ce moment des taxes à l'Etat de la Louisiane et au District de Levée d'Orléans pour forcer la collection des taxes accusées dans l'année 1900, et 1901, y compris l'intérêt qui les grève à partir du 31 Décembre 1901; à raison de deux pour cent par mois jusqu'à paiement final, avec tous les dépens.

Le numéro du lot et de l'îlot employé pour la désignation des propriétés mentionnées ci-dessous, et cités des tableaux d'assessements, pour les années 1900 1901 maintenant enregistrés dans mes bureaux.

BILL, OCTAVE JOHNSON—
Taxe d'Etat de 1901 ..... 20c
Taxe de levée, district d'Orléans 65c
Total 85c

Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 5me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot borné par la rue Hospital, Bons Enfants, Decatur et Chartres, désigné comme lot No 12 dans l'îlot No 152, mesurant 60 pieds de face à la rue Chartres sur 120 pieds de profondeur.

CAMERIGH, CAROLINE—
Taxe d'Etat de 1901 ..... $1 80
Taxe de levée, district d'Orléans 20
Total $2 10

Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 5me district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlot borné par la rue Villere, le Bayou, Gov. Nicholls et la rue Bourbon, le dit lot portant le No 12 dans l'îlot No 104, mesurant 24 pieds de face à la rue Newton sur 120 pieds de profondeur.

MOREOR, JOHN, & CO., ou inconnu—
Taxe d'Etat de 1901 ..... $1 50
Taxe de levée, district d'Orléans 25
Total $1 75

Dix lots de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 5me district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlot borné par les rues Valletta, Diana, Belleville et DeArmas, désignés comme lots nos 1 à 10 dans l'îlot No 120; les lots Nos 1 à 4 mesurant 120 pieds de face à la rue Valletta sur 120 pieds de profondeur; lots Nos 5 et 6 mesurant 64 pieds de face à la rue Valletta sur 125 pieds de profondeur; lots Nos 7 à 10 mesurant 120 pieds de face à la rue Valletta sur 120 pieds de profondeur.

BOPER, FLORENCE E. et als.—
Taxe d'Etat de 1901 ..... $1 20
Taxe de levée, district d'Orléans 20
Total $1 40

Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 5me district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'îlot borné par l'avenue Siddell, les rues Vernet, Valletta et Kenner, désigné comme lot No 21, dans l'îlot No 148, mesurant 28 pieds 6 pouces de face à l'avenue Siddell sur 100 pieds de profondeur.

TORTOROL, JOS.—
Taxe d'Etat de 1901 ..... $4 20
Taxe de levée, district d'Orléans 70
Total $4 90

Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 5me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot borné par l'avenue Pelham, les rues Elmira, Bellerille et Pattenson, désigné comme lot No 5 dans l'îlot Nos 38 et 39, mesurant 30 pieds de face à l'avenue Pelham sur 114 pieds 5 pouces de profondeur.

Au jour fixé ci-dessus pour la vente, j vendrai telles parties de chacune des propriétés spécifiées que me désignera chacun des débiteurs de l'Etat, et dans le cas où ledit débiteur ne désignera pas une somme suffisante de propriété, je vendrai tout de suite, et sans autre délai, la plus faible partie de ladite propriété spécifiée du débiteur à un acquéreur quelconque, pour le montant des taxes, de l'intérêt et des dépens dûs par ledit débiteur. Les ventes se feront sans estimation, au comptant comme monnaie légale des Etats-Unis, et la propriété vendue pourra être rachetée, à quelque moment que ce soit, dans le courant d'une année, en remboursant le prix payé pour la propriété, et en payant en outre vingt pour cent et les dépens et les pénalités.

H. N. UMBACH,
Collecteur de Taxes d'Etat, Cinquième District, Paroisse d'Orléans.

27 juin—24—juillet 1, 8, 15, 19.

Avis aux créanciers hypothécaires sur propriétés du Cinquième District.

BUREAU DU COLLECTEUR DE TAXES D'ETAT, Du 5me District, paroisse d'Orléans,

Nouvelle-Orléans, 17 juin 1902

Conformément à la section 63, de l'acte No 85 de 1888, avis est par le présent donné à toutes les personnes qui ont des hypothèques sur les propriétés foncières situées dans le Cinquième District, paroisse d'Orléans, lesquelles n'auraient pas acquitté les taxes de l'année 1900 et 1901, que j'en commencerai la vente, à la porte de la Cour, le SAMEDI, 19 juillet 1902, à 11 heures a. m. et que nombre de portions de ces propriétés délinquantes sont maintenant annoncées dans ce journal, et continueront à l'être, conformément à la loi préparatoire à telle vente. L'attention des créanciers hypothécaires est appelée spécialement sur ces annonces de ventes pour taxes, et ils sont prévenus d'avoir à prendre, avant la vente, telles mesures qu'ils jugeront nécessaires pour protéger leurs intérêts.

H. N. UMBACH,
Collecteur de Taxes d'Etat pour le Cinquième District, Paroisse d'Orléans.

17 juin—24—juillet 1, 8, 15, 19

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Appoline Fisher, femme de Bernard Fisher.

No 64,411.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

EN VERTU d'un jugement de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, ledit jugement rendu le 28 avril 1902, et lu et signé en Cour ouverte le 2 mai 1902, moi Joseph L. Onorato, un encanteur, étant heureusement, je vendrai à l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, MARDI, le 29 juillet 1902, à midi, la propriété suivante:

Quatre lots de terre situés dans le troisième district de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Congrès, Urquhart, Elmire et Villeré, anciennement Gîrod, désignés par les Nos 1, 2, 3 et 4 et mesurant chacun 31 pieds de face à la rue Congrès sur 96 pieds de profondeur, d'après un plan de Metayia, voyer, décédé comme plus 26 de Mars des plans No 2, en l'étude de Joseph Cavillier, ancien notaire en cette ville.

Conditions—Un tiers en plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance en billets de un an, à 8 0/0 de la date et toutes les clauses usuelles de sécurité, avec privilèges de vendeur et hypothèque spéciale, ensemble le pouvoir de non aliéner stipulé plus haut, frais d'avocats, etc. L'acquéreur doit en outre les taxes de 1902, les frais des timbres de mutation doit payer pour l'acte de vente pardevant F. D. Chenet, Esq., notaire, et déposer 20 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication, avec

J. L. ONORATO,
Propriétés Foncières et Placements, 1023 rue Baronne.

28 juin—26 29 - juil 6 15 20 27 30

VENTES A L'ENCAN

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Superbe occasion pour placement. Cottages doubles dans le Quatrième District.
Excellente localité pour les affaires dans le Sixième District et propriété vacante dans le Premier District

Mme Margaret McCabbin, femme de Paul Larmen vs Wm McCabbin et al.

No 67,595—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 10 juillet 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre rendu et signé le 6 juin 1902, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

1° Deux certaines lots de terre situés dans le Premier District de cette ville dans l'îlot borné par les rues Roudez et Gravier, les avenues Tuinas et Magnolia, désignés par les Nos 29 et 30 sur un devis annexé à un inventaire daté le 7 janvier 1896 dans la succession de F. Lacroix et mesurant chacun 30 pieds 11 pouces de face à la rue Roudez, sur une profondeur de 156 pieds 5 pouces et 4 lignes.

2° Un certain lot de terre situé dans le quatrième district de cette ville, désigné par le No 4, dans l'îlot No 40, sur un plan fait par H. Grant, de l'ancienne ville de Lafayette, et par le même numéro dans l'îlot No 18, sur le plan original du Faubourg Lafayette, le dit lot est compris entre les rues Soraparu, Prytanée, Chippewa et Felton, maintenant St Thomas, et désigné par le No 4 sur un plan dressé par Cantrang, daté le 20 avril 1858, déposé en l'étude de J. F. Coffey, notaire, et mesurant d'après le dit plan 31 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue Soraparu, le même largeur dans le fond, sur 150 pieds plus ou moins sur la ligne de division laquelle sépare le dit lot du No 3, et 120 pieds 10 pouces plus ou moins sur la ligne qui sépare le dit lot du lot No 5, la portion du fond étant partie du lot 11.

Les améliorations sont connues comme les Nos 614 et 616 rue Soraparu entre les rues St Thomas, Chippewa et Prytanée, et comprennent un joli cottage double en bois couvert en ardoises, contenant de chaque côté galerie sur la façade et 5 chambres, hangar, etc.; la maison est retirée de la banquette et est en bon état, et louée pour $10 par côté.

2°. Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlot No 82, borné par les rues St Denis (maintenant S. Rampart), Dryades, Cadiz et Valence, désigné par le No 15 sur un plan dressé par W. E. Williams, voyer, daté le 10 juillet 1864, déposé dans le bureau de l'annotateur de la paroisse Jefferson, et mesurant comme suit, à savoir: 30 pieds de face à la rue Valence, sur une profondeur de 120 pieds. Les améliorations comprennent une résidence en bois couverte en ardoises connue comme le No 1831 rue Valence et contenant 5 chambres, citerne, hangar, etc. La maison est louée pour $35 par mois.

4° Un certain lot de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, désigné par le No 2 de l'îlot No 8, compris entre la rue Fulton, le Chemin Public et la rue Levée, et les rues Nuvitiers et Harmonie, sur un plan dressé par E. Baisson, voyer, le 15 mars 1832, déposé en l'étude de T. Guyot, ancien notaire, lequel lot mesurant d'après ledit plan 60 pieds 3 pouces de face à la rue Fulton sur 114 pieds de profondeur, le tout en mesure anglaise.

Les améliorations sont connues comme 3152 et 3154 rue St Thomas et comprennent un joli cottage double en briques couvert en ardoises retiré de la banquette et contenant de chaque côté galerie sur la façade et 5 chambres, citerne, hangar, etc., lot loué $10 par côté.

En addition au ci-dessus est une bâtisse en bois dans le fond du lot contenant 5 chambres et louée pour $5 par mois, le tout en bon état et prêts de tous les agréments.

5° Trois certaines lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues St-Denis, Dryades, Cadiz et Valence, îlot No 82, désignés par les numéros 12, 13 et 14 sur un plan dressé par W. E. Williams, voyer, déposé dans le Bureau de l'Annotateur de la paroisse Jefferson, ledit plan est daté le 13 juillet 1864 et d'après ledit plan le lot donne mesurant 30 pieds de face à la rue St-Denis, sur une profondeur de 120 pieds, ledit lot 12 mesurant 30 pieds de face à la rue Valence, sur une profondeur de 120 pieds et lot No 14 mesure 30 pieds de face à la rue Valence sur 120 pieds de profondeur.

Les améliorations sont connues comme 1937 rue Valence coin Rampart, comprenant une bâtisse en bois couverte en ardoises composée comme une épicerie et contenant grande chambre à magasin, 6 chambres, citerne, hangar, etc; le tout en bonne condition, ainsi un petit emplacement pour les affaires contigu au ci-dessus contenant 1 chambre: le tout loué pour $30 par mois.

Conditions—Un tiers en plus comptant, la balance s'il y en a en 1 et 2 ans avec 8 pour cent par an d'intérêt, et toutes les clauses usuelles de sécurité, les acquéreurs payant pour les taxes de 1902 et devant faire un dépôt de 10 0/0 comptant au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant W. F. Brewer, notaire, frais tant tous les timbres du revenu, aux frais des acquéreurs.

John R. Fisher, avocat.
6 juin—6 15 22 29—juil 6 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Cinq splendides lots de bâtir dans l'îlot de l'avenue Peters, des rues Collège, Perrier et Léonine. Excellent site à bâtir sur la rue St. Rampart près de la rue Canal, le terrain contiguë au restaurant du Pickwick Club et l'îlot entier de terre (36 lots) borné par les rues Murat, Olympia, Baudin et D'Hémécourt à quatre lots de la rue du Canal et de l'avenue Carrollton.

Succession de Frank A. Lee.

No 24,264 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. — Division B.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur, — le JEUDI, 10 juillet 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 27 mai 1902 et signé le 2 juin 1902, par l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée:

Cinq certains lots de terre avec tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Collège, Perrier, Léonine et l'avenue Peters, désignés par les Nos 1, 2, 3, 13 et 14, d'après un devis fait par E. Pilié, voyer, le 19 avril 1890 et annexé pour référence à un acte de dépôt passé en l'étude de E. S. Triste, notaire, et mesurant en M. A. d'après cela comme suit, à savoir: les lots Nos 1, 2 et 3 mesurant chacun 29 pieds 8 pouces de face à l'avenue Peters, sur une profondeur entre lignes parallèles de 120 pieds, le lot No 1 formant l'encoignure de la rue Collège et de l'avenue Peters, et les lots Nos 13 et 14 mesurant chacun 35 pieds de face à la rue Collège sur une profondeur entre lignes parallèles de 100 pieds 6 pouces et 6 lignes.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les dépendances qui y appartiennent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Rampart, Canal, Commune et Dryades, désigné par le No 6, sur un plan dressé par H. Muelhausen, architecte, le 13me jour de juillet 1846, déposé en l'étude Louis T. Caire, ancien notaire en cette ville et mesurant 23 pieds 2 pouces et 1 ligne de face à la rue des Remparts 23 pieds 2 pouces 1 ligne sur la ligne le séparant d'une allée commune, douze pieds de largeur en commun avec dit lots et autres, 123 pieds 10 pouces et 4 1/2 lignes de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue du Canal et 123 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur sur l'autre ligne de côté séparant du lot No 7 mesure américaine.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits et privilèges y appartenant, situé dans le premier district de cette ville, borné par les rues Murat, Olympia, Baudin et D'Hémécourt, désigné par le No 16, et divisé en 36 lots numérotés de 1 à 28 inclusivement, sur un plan dressé par George T. Dunbar, voyer, daté le 12 décembre 1848 et une copie du dit plan fait par D'Hémécourt, voyer, le 16 février 1849, déposé en l'étude de E. J. Kee, un notaire en cette ville, lequel dit lot mesurant 319 pieds 8 pouces et 2 lignes de face respectivement sur rues Murat et Olympia et 314 pieds 5 pouces et 6 lignes respectivement sur rues D'Hémécourt et Baudin.

Conditions — 1/3 comptant, la balance, s'il y en a en 1 et 2 ans, portant 7 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant payer les taxes de 1902, et faire un dépôt comptant de 10 0/0 au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Michaëlis Brown Triot, notaire, incluant tous les timbres du revenu, aux frais des acquéreurs.

T. M. Miller, avocat du pétitionnaire.
T. M. B. Claiborne, avocat pour Mme Elisa J. Lyons.
8 juin—6 15 22 29—juil 6 10

VENTES A L'ENCAN

Curtis & Gallagher

ANNONCE JUDICIAIRE.

MARDI, LE 8 JUILLET 1902

PROCÈS POUR PARTAGE

Mme J. G. Vogel vs Chas W. Hugo, entrepreneur de Mme E. Ehrensing.

No 67.143—Cour Civile de District—Div. C

CETTE PROPRIETE DE VALEUR,

Nos 3103 et 3115-17 rue Coliseé,

PAR CURTIS & GALLAGHER, Encanteurs, No 846 rue Commune—MARDI, le 8 juillet 1902, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement daté et signé le 5 juin par l'Hon. F. D. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, dans l'affaire ci-dessus intitulée—

Deux certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans la Quatrième District de la Nouvelle-Orléans, désignés par les Nos 13 et 14 dans l'îlot No 99, borné par les rues Hautième, Flaquemine, (maintenant Coliseé), Prytanée, et la ligne de Faubourg Delachaise (maintenant rue Harmonie). Les dits lots mesurant chacun trente et un (31) pieds de face à la rue Hautième sur cent vingt (120) pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot No Quatorze formant l'encoignure des rues Hautième et Flaquemine (maintenant Coliseé).

Termes et conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de ville et d'Etat de 1902.

Acte de vente pardevant Jeff. C. Wenck, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

CURTIS & GALLAGHER, Encanteurs, No 846 rue Commune.

Emile Pomes et Fred Adolph, avocats.
6 juin—6 15 22 29—juil 6 8

Jas. A. Brennan et Fille.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Etablissement d'affaires et résidence à deux étages,

A l'encoignure de l'avenue de la Louisiane et de la rue Chippewa.

Occupé depuis des années comme une épicerie et buvette.

Le joli cottage simple, No 318 rue Fern coin Levée, sur un extra grand lot de terre.

Succession d'Elizabeth Martin.

No 67,662—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D.

IL SERA vendu à l'enchère publique MARDI, le 22 juillet 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne

PAR JAS. A. BRENNAN, Encanteur—Bureau 630 rue Gravier—En vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. E. Boummerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté et signé le 19 juin 1902, dans l'affaire ci-dessus intitulée la ci-après décrite propriété à savoir:

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations dans le Sixième District dans l'îlot borné par la rue Chippewa, l'avenue de la Louisiane, les rues Tchoupitoulas et Tchoupitoulas, et mesurant, en mesure américaine, trente (30') pieds de face à l'avenue de la Louisiane sur cent vingt huit (128') pieds de profondeur et façade sur la rue Chippewa, formant l'encoignure de l'avenue de la Louisiane et de la rue Chippewa.

Les améliorations comprennent la résidence à deux étages, substantielle et bien construite et établissement d'affaires, maintenant occupée, et elle a été pendant plusieurs années comme une épicerie et buvette, et contenant douze chambres bien finies et portant les numéros municipaux 625 et 627 de l'avenue de la Louisiane et rapportant un revenu de $25 par mois à un bon locataire payant.

2° Une portion de terre dans le Septième District avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans l'îlot No 49 borné par les rues Levée, Fern, Hano et Commerciale, le dit lot formant l'encoignure des rues Fern et Levée, étant connue comme lot No 1 et mesurant d'après un plan de W. H. Williams, voyer, cinquante deux (52') pieds, six (6") pouces et cinq (5") lignes sur une ligne courant parallèle de la rue Levée sur cent cinquante neuf (159') pieds de profondeur et façade à rue Fern, sur cent quatorze (114') pieds huit (8") pouces et quatre (4") lignes de profondeur sur la ligne de côté le séparant du lot 2 sur le dit plan. Les améliorations sont un joli cottage simple portant le numéro municipal 318 rue Fern, contenant 4 chambres et loué au taux de $4 par mois.

Conditions—La moitié comptant; la balance payable en douze mois de la date de l'adjudication; la portion de crédit du prix devant être en un billet ou billets portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, garantie par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue. L'assurance et toutes les autres clauses usuelles de sécurité. Les taxes de 1902 devant être payées par les acquéreurs, au dépôt de 10 0/0 au moment de la vente. Acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

22 juin—22 29 — juil 6 12 20 22

ANNONCE JUDICIAIRE

JOLI COTTAGE DOUBLE,

724 et 726 avenue Elmire, Alger,

A proximité de ferries (bateaux passeurs) marchés, églises et écoles.

Successions de Sarah Marshall et d'Isaac Marshall, consolidées.

Nos 67,727 et 67 861—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

IL SERA vendu à l'enchère publique MARDI, le 22 juillet 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne,

PAR JAS A. BRENNAN, Encanteur — Bureau 630 rue Gravier. En vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté et signé le 18 juin 1902, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la cinquième district de cette ville, dans la paroisse d'Orléans, sur la rive droite du fleuve Mississipi, désigné comme lot No 12 de l'îlot No 32 maintenant No 138, lequel est borné par les rues Elmire, Opelousas, autrefois Market, les avenues Pacifique et Siddell, autrefois rue Jackson: ledit lot mesurant trente (30') pieds de face à la rue Elmire sur cent vingt-trois (123') pieds huit (8") pouces de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations qui s'y trouvent sont désignées par les Nos 724 et 726 rue Elmire

Conditions—Une moitié comptant, la balance en douze mois, avec huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication: le billet pour la portion de crédit du prix devant être garanti par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, avec assurance et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, un dépôt de 10 0/0 au moment de la vente; acte de vente pardevant Edwin H. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur, les taxes de 1902 devant être payées par l'acquéreur en plus et au-dessus du prix de l'adjudication.

21 juin— 21 22 29—juil 6 12 20 22

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme C. H. Dery.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 68 026—Division D—Attendu que Mlle Harriet H. Love a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme C. H. Dery, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS COMMELL, Greffier.

J. Madison Vance, avocat.
2 juil—2 6 11

VENTES A L'ENCAN.

Macon & Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

Mme Mary M. Grote vs A. John Soinet et als.

No 67.597— Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans,

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet—JEUDI, le 31 juillet 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 9 juin 1902, et d'un jugement rendu le 18 juin 1902 et signé le 24 juin 1902, par l'Hon. John St Paul, juge de la susdite cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et en vertu d'un ordre daté le 28 avril 1902 de l'Hon. W. R. Boummerville, juge de la susdite cour, Division D, dans la succession de Mme A. M. Soinet, No 61,794 du dossier de ladite cour, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° La magnifique propriété commerciale, remarquablement placée, comprenant les trois splendidement construites et imposantes magasins, bâtisse à bureaux et hôtel combiné en briques, à quatre et trois étages, Nos 201, 203, 205, 207 et 209 rue Royale, et Nos 703, 705, 707, 709, 711, 713 et 715 rue Bourbon et formant l'encoignure nord-ouest des rues Royale et Bourbon, au des mieux et plus favorablement connu en cette ville.

Le terrain sur lequel les susdites bâtisses et améliorations sont construites comprend cidq certaine lots, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Royale, Barbare, Bourbon et Bienville, mesurant ensemble, plus ou moins, 74 pieds, 5 pouces et 6 lignes de face à la rue Royale, 75 pieds de largeur sur la ligne du fond, sur 127 pieds 11 pouces de profondeur et façade sur le côté de Bienville, et 127 pieds 10 pouces de profondeur sur l'autre ligne de côté du côté de la rue Barbare. Le terrain est spécialement décrit comme suit:

Premièrement—Un certain morceau ou portion de terre situé dans le susdit district et lot, mesurant, d'après un devis par J. A. D'Hémécourt, député voyer de ville, daté le 20 février 1873, annexé pour référence à un acte de vente reçu devant C. T. Soulat, notaire, le 1er mars 1873, 50 pieds de face à la rue Royale sur 60 pieds 4 pouces de profondeur et façade sur la rue Bourbon et entre lignes parallèles.

Deuxièmement—Un certain lot de terre situé dans le même district et lot et contigu au morceau ou portion de terre ci-dessus nouvellement décrit, mesurant 24 pieds 5 pouces 8 lignes de face à la rue Royale sur 60 pieds 3 pouces de profondeur.

Troisièmement—Un certain morceau ou portion de terre, situé dans le même district et lot, et contigu dans le fond aux ci-dessus précédemment et deuxièmement décrits morceaux ou portions de terre et lot de terre, désigné par la lettre G, sur un devis par Louis Fillé, nouvellement voyer de ville, daté le 27 mai 1845, annexé à un acte de vente pardevant John Bendernagel, ancien notaire, le 3 juin 1845, d'après lequel ledit morceau ou portion de terre mesure 67 pieds 7 pouces de face à la rue Bourbon, la même largeur dans le fond, sur une profondeur de 75 pieds entre lignes parallèles; lesdites mesures étant toutes plus ou moins.

Cette propriété est à un îlot de la rue Canal et à part de la rue Canal est l'encoignure la plus marquante en cette ville. Des fortunes ont été faites non seulement dans le voisinage, mais par la propriété, par quelques-uns des nos plus grands marchands. Comme une propriété de valeur sans supérieure. Les améliorations nouvellement achevées et en voie de construction dans le voisinage démontre combien la propriété en [est encore] est enviable comme placement. L'Hôtel Commercial d'un côté et l'Hôtel Fabacher de l'autre sont des exemples prouvant combien ils sont recherchés par les capitalistes dans ce voisinage. L'emplacement de maisons de commerce telles que celles de MM. Fabacher & Co., Solari W. G. Tebbenh, Mestelème, Meimary, Fink et autres garantit cette stabilité laquelle est une des plus essentielles et désirables dans le commerce comme placement.

Comme location le marchand y trouvera un commerce augmentant et fixe; le résultat de l'immense trafic en glissant à chaque heure de jour. En dehors de quelques lots de la rue du Canal il n'existe pas un autre lot sur lequel le trafic est aussi grand. Comme placement le capitaliste trouvera sécurité, augmentation en valeur et bon rapport; ne laissant rien à désirer, soit pour le marchand ou le capitaliste.

Il est exclusivement recommandé à ceux qui désirent un placement d'affaires lucratives ou un placement par excellence. La propriété ci-dessus décrite se loue par mois aux taux de $5,880 par an. L'acquéreur peut en prendre possession le 30 septembre 1902, s'il le désire.

2° Cinq certains lots de terre, contigus, situés dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlot bornés par les rues Tchoupitoulas, (ch Levée), Water, Serapara et Première, mesurant ensemble 127 pieds 10 pouces et 1 1/3 de ligne de face à la rue Tchoupitoulas et 126 pieds 6 pouces et 7 2/3 lignes de face à la rue Water sur 90 pieds plus ou moins de profondeur et façade sur la rue Serapara, et 86 pieds 3 pouces et 4 4/5 ligne de profondeur sur le côté supérieur le plus près de la rue Première, donnant une étendue superficielle de plus de 11,600 pieds. Lesdits lots sont spécialement décrits comme suit: Deux desdits lots sont désignés par les Nos 5 (ou 12), 6 (ou 13) sur un devis marqué B, annexé à un procès verbal de l'encanteur. Un desdits lots est désigné par le No 5 sur un plan par M. Harrison, voyer, le 27 juin 1851, et par le No 11 sur la mappe de cette ville et deux desdits lots sont désignés par le No 4 sur un plan dressé par M. Harrison, voyer, daté le 22 juin 1850, déposé en l'étude de L. B. Kenny, ancien notaire, et par le No 3 sur un plan de subdivision des lots Nos 1, 2, 3 et 4 par M. Harrison, voyer, le 27 juin 1851, déposé en l'étude de L. B. Kenny, ancien notaire. Les dits lots mesurant comme suit, à savoir: Les lots Nos 5 [ou 13] et 6 [ou 13] mesurant chacun 29 pieds 2 pouces de face à la rue Tchoupitoulas. Le lot No 5 (ou 12) mesurant 31 pieds 7 pouces de face à la rue Water sur une profondeur de 88 pieds 3 pouces 6 lignes sur la ligne de côté la plus près de la rue Première le divisant du lot No 5 (ou 11), 69 pieds 1 pouce 7 lignes de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 6 (ou 13) lequel dit lot No 6 (ou 13) a une façade de 31 pieds 6 pouces 7 lignes à la rue Water sur une profondeur et façade sur la rue Serapara de 90 pieds; le tout plus ou moins. Ledit lot No 6 (ou 13) formant l'encoignure des rues Water, Serapara et Tchoupitoulas. Les lots No 5 (ou 11) et No 4 mesurant chacun environ 24 pieds de face à la rue Water, 23 pieds de face à la rue Tchoupitoulas, par les profondeurs suivantes: Le lot No 5 (ou 11) 88 pieds 3 pouces et 6 lignes sur la ligne la plus près de la rue Serapara, le séparant du lot No 5 (ou 12) et 87 pieds 7 pouces et 2 2/3 lignes sur l'autre ligne de côté le séparant du lot No 4 lequel dit lot No 4 a une profondeur sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Première le séparant du lot No 3 de 86 pieds 11 pouces et 5 4/5 lignes. Le lot No 3 mesurant 25 pieds 5 2/3 pouces de face à la rue Water, 23 pieds 6 pouces et 1 1/3 lignes, de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 86 pieds 11 pouces et 5 4/5 ligne sur la ligne le séparant du lot No 4 sur une profondeur de 86 pieds 3 pouces, et 4 4/5 lignes sur la ligne de côté supérieur la plus près de la rue Première étant la même plus ou moins.

3° Trois certains lots de terre contigus situés dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlot borné par les rues Tchoupitoulas (ch Levée), Water, Première et Serapara, mesurant ensemble 71 pieds 7 pouces et 2/3 ligne de face à la rue Water, 71 pieds 1 pouce et 1 1/3 ligne de face à la rue Tchoupitoulas sur 85 pieds 7 pouces et 2 2/3 lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Serapara et 97 pieds 7 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Première, donnant une étendue superficielle d'environ 6,400 pieds. Les susdits lots sont décrits spécialement comme suit: Un desdits lots est désigné par le No 1 sur un plan par M. Harrison, voyer, le 27 juin 1851 et par le No 3 sur la carte de cette ville, et deux desdits lots sont désignés par les Nos 1 et 2 sur un plan par E. Baisson, voyer, le 10 mars 1832, et comme comme les lots Nos 6 et 7 sur la carte de cette ville. Lesdits lots mesurant comme suit, à savoir: Le lot 1 (ou 8) mesurant 25 pieds 5 pouces et 2/3 ligne de face à la rue Water, 23 pieds 6 pouces et 1 1/3 ligne de face à la rue Tchoupitoulas, 85 pieds 7 pouces et 2 2/3 lignes sur la ligne de côté la plus de la rue Serapara, 84 pieds 11 pouces et 4 lignes sur la ligne supérieure la plus près de la rue Première, le divisant du terrain No 1 (ou 6). Les terrains Nos 1 (ou 6) et 2 (ou 7) mesurant chacun 22 pieds 1 pouce de façade à la rue Water, 23 pieds 9 pouces et 4 lignes de façade à la rue Tchoupitoulas, sur les profondeurs suivantes:

Terrain No 1 [ou 6] a 91 pieds 3 pouces et 4 lignes sur la ligne de côté la plus près de la rue Serapara, le divisant du terrain No 1 [ou 8]; 94 pieds et 5 pouces sur la ligne de division du terrain No 2 [ou 7], lequel terrain No 2 [ou 7] a 97 pieds 7 pouces et 1 ligne sur la ligne du côté supérieur le plus près de la rue Première.

4° Un certain lot de terre situé dans le district et carré comme le propriété ci dessus décrit en troisième bien désigné par le No 4 sur un plan de C. A. Hodin, voyer, en date de décembre 1852, et par le même numéro sur la mappe de cette ville, et mesure 22 pieds, 11 pouces et 6 lignes rue Water; 23 pieds, 3 pouces et 7 lignes rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de 102 pieds, 10 pouces et 6 lignes sur la ligne la plus rapprochée de la rue Serapara et 107 pieds 4 pouces 1/2 ligne du côté supérieur le plus près de la rue Première.

Ainsi cette médiane pour fabrique ou entrepôt ne pourrait être trouvé. Les voies de chemins de fer ne sont pas à plus de 20 pieds de la propriété, et la rivière pas à plus de 50 pieds, donnant ainsi d'excellentes facilités pour le transport des marchandises qui peuvent être transportées à la propriété ou peuvent en être transportées des chars ou des steamers. Le gain ainsi dans le transport est énorme. C'est aussi un des rares sites qui restent sur la rivière utilisables pour des objets de commerce.

Il ne se passe longtemps avant que les propriétés de ce genre soient si prédominantes que leurs prix s'élèveront aux plus haute chiffres. On les achète si rapidement que même aux prix les plus élevés on n'en trouvera pas. Maintenant est le moment; l'avenir des propriétés de ce genre est trop brillant pour qu'on tarde à les acquérir.

Les propriétés ci-dessus décrites en second, troisième et quatrième lieu sont vendues sujettes à un bail expirant le 30 septembre 1903